

A l'attention des porteurs de parts  
du fonds MAM ENTREPRISES  
FAMILIALES

Paris, le 18 août 2021

**Lettre d'information aux porteurs de parts du FCP «MAM ENTREPRISES FAMILIALES»**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds commun de placement «MAM ENTREPRISES FAMILIALES» (ci-après le « Fonds »)

code ISIN : FR0000988933 (C)  
FR0010779959 (I) et nous vous remercions de votre confiance.

**Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?**

**Mise à jour de la documentation légale :**

Nous vous informons que le fonds a obtenu le label relance en novembre 2020 délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Créé en 2020, le label Relance vient reconnaître les produits financiers qui s'engagent à investir rapidement des ressources nouvelles pour soutenir des entreprises françaises (PME et ETI) tout en respectant des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance.

Le fonds « MAM ENTREPRISES FAMILIALES » intègre ainsi dans son prospectus les critères spécifiques inscrits dans la charte du Label « Relance » :

- Le fonds investira au minimum 30% de son actif net dans des actions cotées émises par des sociétés dont le siège social est implanté en France.
- Au minimum 10% de l'actif devra être investi dans des actions cotées de TPE, PME ou ETI françaises.

# M E E S C H A E R T

Asset Management

- Le fonds intégrera des critères extra-financiers dans son processus de gestion. A ce titre, il sera conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Cette intégration se fera par la mise en place d'une stratégie ESG réduite.

Ce changement administratif et opérationnel ne modifie en rien les objectifs et la stratégie de gestion du fonds que vous détenez ainsi que le travail de gestion assuré par les équipes de Meeschaert AM.

## Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces modifications entreront en vigueur le 27 août 2021.

## Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- |  |   |                         |
|--|---|-------------------------|
| ▪ Modification du profil de rendement/risque             | : | <b>Non</b>              |
| ▪ Augmentation du profil de rendement/risque             | : | <b>Non</b>              |
| ▪ Augmentation des frais                                 | : | <b>Non</b>              |
| ▪ Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque | : | <b>Non significatif</b> |



Cette opération n'aura aucun impact sur le profil de rendement/risque de votre Fonds.

## Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette opération n'aura aucun impact sur votre fiscalité.

**Quelles sont les principales différences entre la situation actuelle et la situation future du Fonds dont vous détenez des parts ?**

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant Opération	Après opération
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
<b>Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion</b>	Néant	<p>Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.</p> <p>Le fonds exclut de son portefeuille les sociétés exerçant des activités liées au charbon (exclusion des activités directement liées au charbon et, lorsque la donnée est disponible, exclusion des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon).</p> <p>Concernant les critères extra-financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux d'analyse du portefeuille sera supérieur à 90% de l'actif net pour les grandes capitalisations et supérieur à 75% de l'actif net pour les petites et moyennes capitalisations (petites capitalisations boursières &lt; 150 millions d'euros et moyennes capitalisations boursières entre 150 millions et 1 milliard d'euros).</li> <li>- Le portefeuille du fonds fera l'objet d'une note ESG, calculée en interne, à partir de données extra-financières de nos fournisseurs (Vigéo,</li> </ul>



# MEESCHAERT

Asset Management

		<p>Ethifinance...)). Cette note est la moyenne des notes ESG des entreprises du portefeuille, évaluées sur une échelle de 0 à 100 sur leurs pratiques en RSE. Plus le score est proche de 100, plus l'entreprise affiche de bonnes pratiques RSE. L'évaluation porte sur six piliers : environnement, ressources humaines, droits de l'homme, relations clients/fournisseurs, gouvernance, engagement sociétal. L'évaluation intègre les notations extra-financières de Vigeo (pour les valeurs du Stoxx 600) et d'Ethifinance pour les valeurs du Gaia Rating (composé des sociétés cotées à la bourse de Paris dont la capitalisation boursière est &lt; 5 milliards d'euros).</p>
<p><b>Critères spécifiques inscrits dans la charte du la bel « Relance »</b></p>	<p>Néant</p>	<p>Le fonds investira au minimum 30% de son actif net dans des actions cotées émises par des sociétés dont le siège social est implanté en France.</p> <p>Au minimum 10% de l'actif doit être investi dans des actions cotées de TPE, PME ou ETI françaises.</p> <p>Les TPE, PME ou ETI sont des entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.</p> <p>Leur capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'au moins un des quatre exercices comptables précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice.</p>



# MEESCHAERT

Asset Management

## Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur :

Nous vous rappelons également la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion.

Ces documents ainsi que les derniers documents annuels, périodiques et la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à :

**Meeschaert Asset Management –Tour Maine Montparnasse**  
33, avenue du Maine  
75775 Paris Cedex 15

Le DICI et le prospectus sont aussi consultables sur le site internet de la société de gestion [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com).

Enfin, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Benoit VESCO  
Directeur Général